

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2025-391 constituant un fonds de roulement, a été adopté par le conseil de la MRC le 21 janvier 2026. Ce règlement a pour objet de constituer un fonds de roulement dans le but de mettre à la disposition du conseil de la MRC les deniers dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 26 janvier 2026.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue